

CM2025049



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025049
Séance du 27 Août 2025

Le vingt-sept août deux mille vingt-cinq à vingt heures et onze minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
dûment convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la
salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno
GALAN, Maire.

PRESENTS (12) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE,
Jean-Christophe DELMER, Florence BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume
CHAMPROY, Séverine ORIOL, Sophie FERTON, Jean ROCA, Renée OCAMPO.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (11) : Richard MUNIER (excusé), Faustine DESCHAMPS (excusée), Bertrand
WERNER (excusé), Patricia ROUVIERE (excusée), Laurent POUDEROUX (excusé),
Christine SARDA, Marcel DESCOSSY (excusé), Claude-Alexandra CHEMIN
(excusée), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 12	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 12	POUR : 12	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Françoise DARCHE

**OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CM2025017 en date du 31 mars 2025 portant diverses
demandes de financement qu'il convient de mettre à jour ;

Vu la délibération n°CM2025035 en date du 27 mai 2025 portant diverses
demandes de financement auprès de la CCACVI ;

CM2025049

Vu la délibération n°DL2025-0154 en date du 18 juillet 2025 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés ;

CONSIDERANT divers projets d'investissements nouveaux portés par la Commune pour améliorer la qualité de ses services, tels que :

- Le remplacement de groupes de climatisation dans plusieurs classes des écoles de la commune ;
- La pose de feux tricolores intelligents permettant de réduire la vitesse et d'augmenter la sécurité dans la commune.

CONSIDERANT la nécessité de prévoir en conséquence le plan de financement de ces investissements essentiels comme suit :

CLIMATISATION CLASSES	Financier	%	Montant HT	Montant TTC
	CCACVI	50	2 840,38	
	Commune	50	2 840,38	
s/total			5 680,75	6 816,90
FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS	CCACVI	50	2 058,54	
	Commune	50	2 058,54	
s/total			4 117,08	4 940,50
TOTAL			9 797,83	11 757,40
dont Commune 50%			4 898,92	
dont CC ACVI 50%			4 898,92	

CONSIDERANT l'évolution du règlement d'attribution des fonds de concours permettant maintenant de solliciter l'attribution d'un montant plafonné de 10 000 € au sein de l'enveloppe fixée au titre du fonds de solidarité 2022-2026 pour des dépenses liées au fonctionnement des bâtiments publics communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** les projets d'investissements décrits ci-dessus et le lancement des opérations ;
- **DE VALIDER** les plans de financement prévisionnels tels que détaillés ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** le fonds de solidarité de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés pour la réalisation de ces opérations ;
- **DE SOLLICITER** le fonds de solidarité de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés à hauteur de 10 000 € pour les dépenses de fonctionnement des bâtiments publics ;

CM2025049

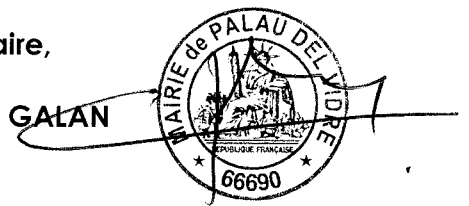
- **D'INSCRIRE ET IMPUTER** les dépenses et les recettes correspondantes au Budget Principal de la Commune :
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier, et notamment à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 27 août 2025,

Le Maire,

Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le



ID : 066-216601336-20250827-2025_CM2025049-DE